

FONDAMENTAUX ET ACTUALITÉ DE L'ASSURANCE RETRAITE COLLECTIVE

Optimiser son conseil sur l'assurance retraite collective

2 JOURS, 14 HEURES

ASSURANCE DE PERSONNES

CODE :
AAP22

Objectifs de la formation

- Connaître la typologie des produits d'épargne retraite complémentaire
- Être en capacité de lister les avantages sociaux et fiscaux
- Être force de conseil sur la gestion financière de la retraite en fonction des situations
- Intégrer les règles issues de la Loi Pacte

Animée par

- DAVIN Philippe
Formateur consultant,
PHD CONSEILS

Public concernés

- Responsables, conseillers, chargés de clientèle et commerciaux des institutions de prévoyance, des compagnies d'assurance, cabinets de courtage et de banques, agents commerciaux en assurance retraite collective des organismes assureurs, collaborateurs, gestionnaires, courtiers, mandataires et commerciaux

Prérequis

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Tarifs

- Tarif Session en présentiel : 1 755,00 €HT

Le programme sera mis à jour et adapté en temps réel pour prendre en compte les nouveautés liées à la Loi Pacte.

Analyser l'organisation du système de protection sociale français

Connaître l'historique, les fondements de la sécurité sociale et les dates clés

Comprendre le financement de la prise en charge des risques sociaux : impôts, taxes et contributions sociales

Distinguer les cotisations sociales : maladie, chômage, assurance vieillesse, retraites complémentaires

CAS PRATIQUE Analyser un bulletin de salaire, les lignes de cotisations de protection sociale et les risques couverts

Comprendre les différents niveaux de retraite dans le secteur privé (base, complémentaire et supplémentaire) et connaître l'ensemble des solutions à disposition

Connaître les pensions de retraite servies par les régimes obligatoires : retraite de base (SS) et retraites complémentaires (ARRCO-ARGIC)

- Lister les caractéristiques, avantages, inconvénients du régime de base de la Sécurité Sociale
 - Lister les caractéristiques, avantages, inconvénients du régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire
-

Connaître les régimes de retraite supplémentaire

- Les régimes à cotisations définies (art.83)
 - PERCO
 - Les régimes à prestations définies (art.39)
-

Savoir quel régime préconiser en fonction des cas et de la stratégie de retraite

Faire le point sur la situation actuelle à date, les dernières réformes et l'avenir des régimes en répartition

- Comment la réforme des retraites incite à la mise en place de régimes supplémentaires PERCO et régimes à cotisations définies (art.83)
 - Analyser les impacts de la réforme des retraites sur les retraites complémentaires : mise en place du régime unifié AGIRC-ARRCO, textes d'applications de l'accord pour le 1er janvier 2019, nouveaux coefficients de solidarité et coefficients majorants, etc.
-

CAS PRATIQUE Choisir les placements appropriés compte tenu des objectifs stratégiques d'une situation donnée

Connaître les actes juridiques fondateurs des régimes

Intégrer les apports et les incidences concrètes de la réforme 2014 et de l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO: les conventions collectives

- Définir les accords de branche, les clauses de désignation, les dernières recommandations
 - Définir les accords d'entreprise, l'accord collectif d'entreprise, l'accord référendaire
-

Connaître les dernières décisions et évolutions de la jurisprudence

Définir les caractéristiques d'un contrat groupe

CAS PRATIQUE QCM flash

Appréhender l'offre produit, l'approche fiscale et financière, l'efficacité et la sortie

Connaître les principes de la gestion financière de la retraite

Distinguer la gestion en euros et en unités de compte

Comprendre la gestion pilotée sur horizon retraite

Les régimes à cotisations définies Art 83 CGI / PERE

- Types de contrats
 - Cotisations
 - Gestion du contrat
 - Modes de gestion
 - Gestion financière
 - Transfert et rachat
 - Modes de sorties
 - Avantages fiscaux et sociaux
-

Régimes à prestations définies Art 39 CGI

- Différents régimes proposés
 - Frais afférents
 - Gestion du contrat
 - Transfert du contrat
 - Départ à la retraite
 - Avantages fiscaux et sociaux
-

Épargne salariale

- Différents régimes proposés
 - Frais afférents
 - Gestion du contrat
 - Transfert du contrat
 - Départ à la retraite
 - Avantages fiscaux et sociaux
-

CAS PRATIQUE Création avec le groupe en ateliers d'une fiche interview diagnostic pour un rendez-vous client dans la perspective de mise en place d'un plan de retraite collective ad hoc. L'exercice permettra de se familiariser avec l'ensemble des apports théoriques

La Loi Pacte du 23 mai 2019 et son article 71 réformant les dispositifs épargne retraite

Décrypter la loi Pacte, ses enjeux et ses impacts

Définir le PER (Plan d'Épargne Retraite) et ses principales caractéristiques

Comprendre la gestion du stock des produits actuels d'épargne retraite

Appréhender la gestion pilotée et la gestion par défaut du PER

Intégrer les nouveaux réflexes commerciaux liés aux impacts de la loi Pacte

Dates

Paris

06-07/06/2023

12-13/09/2023

14-15/11/2023

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.